



PRÉFET DU LOT

# **RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

**SPECIAL N ° 51 - JUIN 2013**

# SOMMAIRE

## 46 - Préfecture du Lot

### Direction des relations avec les collectivités et le public

Arrêté N °2013143-0004 - Arrêté préfectoral n °DRCP/2013/071 Transfert d'un bien sans maître de la commune de Luzech dans le domaine de l'Etat

..... 1





PREFET DU LOT

**ARRÊTÉ N°- DRCP / 2013 / 071**  
**TRANSFERT D'UN BIEN SANS MAITRE DE LA COMMUNE DE LUZECH**  
**DANS LE DOMAINE DE L'ETAT**

**Le Préfet du LOT,**  
*Chevalier de la Légion d'Honneur*  
*Chevalier de l'ordre National du Mérite*

VU le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et notamment son article L 1123-3 ;

VU le Code Civil et notamment son article 713 ;

VU l'avis de la Commission Communale des impôts directs en date du 12 octobre 2006 constatant l'existence dans ladite commune d'un bien dont les contributions foncières n'ont pas été acquittées depuis plus de trois ans ;

VU l'arrêté du maire portant constatation de la vacance du bien en date du 13 octobre 2006 ;

VU l'avis de publication en date du 27 octobre 2006 ;

VU le certificat du 19 avril 2007 attestant l'affichage au tableau d'affichage de la Mairie de LUZECH et sur la porte du bien vacant ;

VU la décision de la commune de LUZECH en date du 25 avril 2013 aux termes de laquelle celle-ci a renoncé à exercer son droit de propriété sur le bien cadastré section AY n° 278 sis rue du Port 46 140 LUZECH ;

VU l'avis de la Directrice Départementale des Finances Publiques en date du 6 mai 2013 ;

SUR proposition de M. le Secrétaire Général de la Préfecture ;

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1** - Le bien sis à LUZECH cadastré section AY n°278, rue du Port 46 140 LUZECH est attribué en pleine propriété à l'Etat.

**ARTICLE 2** - Le Secrétaire Général de la Préfecture du Lot, la Directrice Départementale des Finances Publiques et le Maire LUZECH sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré dans le recueil des actes administratifs de la préfecture.

A Cahors, le 23 MAI 2013

Pour le Préfet,  
Le Secrétaire Général

Eric SACHER